



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le

Projet de plan local d'urbanisme Intercommunal(PLUI)

**de la Communauté de communes Bassée Montois,
Du 18 octobre 2019 au 18 novembre 2019 inclus,**

soit pendant 32 jours consécutifs

Monsieur Raymond Alexis JOURDAIN a été désigné commissaire-enquêteur par la Vice-présidente du tribunal administratif de Melun.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 18 octobre 2019 (9h00) au 18 novembre 2019 (17h00) aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- au siège de la Communauté de Communes : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 ;
- et dans les 42 mairies de la Communauté de Communes : aux horaires habituels d'ouverture au Public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, 12 rue Joseph Bara 77480 Bray-sur-Seine.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur *le site Internet à l'adresse suivante* : « <https://www.democratie-active.fr/plui-basseemontois/> ».

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à « plui-cbasseemontois@democratie-active.fr ».

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent :

- à la mairie de Donnemarie-Dontilly : le vendredi 18 octobre 2019 de 9h00 à 12h00.
- à la mairie de Villuis : le lundi 21 octobre 2019 de 9h30 à 10h30.
- au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Joseph Bara à Bray-sur-Seine : le lundi 21 octobre 2019 de 11h00 à 12h30.
- à la mairie de Grisy-sur-Seine : le lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 15h30.
- à la mairie de Villeneuve-la-Petite : le lundi 21 octobre 2019 de 16h00 à 18h00.
- à la mairie de Savins : le jeudi 24 octobre 2019 de 9h30 à 10h30.
- à la mairie de Cessoy-en-Montois : le jeudi 24 octobre 2019 de 11h00 à 12h30.
- à la mairie de Jutigny : le jeudi 24 octobre 2019 de 14h00 à 15h30.
- à la mairie de Luisetaines : le jeudi 24 octobre 2019 de 16h00 à 18h00.
- à la mairie de Paroy : le vendredi 8 novembre 2019 de 9h30 à 10h30.
- à la mairie de Gouaix : le vendredi 8 novembre 2019 de 11h00 à 12h30.
- à la mairie de Bazoches-les-Bray : le vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 15h30.
- à la mairie de Châtenay-sur-Seine : le vendredi 8 novembre 2019 de 16h00 à 18h00.
- à la mairie de Châtenay-sur-Seine : le samedi 9 novembre 2019 de 10h00 à 12h00.
- à la salle polyvalente de Vimpeles : le samedi 9 novembre 2019 de 11h00 à 12h30.
- à la mairie de Gurcy-le-Châtel : le vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 15h30.
- à la mairie de Villeneuve-les-Bordes : le vendredi 15 novembre 2019 de 16h00 à 18h00.
- à la mairie de Meigneux : le vendredi 15 novembre 2019 de 16h00 à 18h00.
- à la mairie de Les Ormes-sur-Voulzie : le lundi 18 novembre 2019 de 14h00 à 15h30.
- à la mairie de Bray-sur-Seine: le lundi 18 novembre 2019 de 16h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet « <https://www.democratie-active.fr/plui-basseemontois/> »

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Sénéchal au siège de la Communauté de Communes.
Le 9 septembre 2019.

Monsieur DENORMANDIE Roger
Le Président,

